

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/10426
6 décembre 1971
FRANCAIS
ORIGINAL : RUSSE

Union des Républiques socialistes soviétiques : amendement au
projet de résolution S/10425

1. Au paragraphe 1 du dispositif, remplacer les mots "aux gouvernements intéressés" par les mots "à toutes les parties intéressées" et ajouter à la fin le membre de phrase suivant : "et la cessation de toutes les opérations militaires".
2. Entre les paragraphes 1 et 2 du dispositif, insérer les nouveaux paragraphes 2 et 3 ci-après :
 - "2. Demande au Gouvernement pakistanais de prendre en même temps des mesures efficaces en vue d'un règlement politique au Pakistan oriental, en reconnaissant immédiatement la volonté de la population du Pakistan oriental telle qu'elle s'est exprimée aux élections de décembre 1970;
 3. Déclare que les dispositions des paragraphes 1 et 2 du dispositif de la présente résolution forment un tout;"
3. Renuméroter en conséquence les autres paragraphes du dispositif.

